



JARDINER au NATUREL

L'engagement du Département



Germinal PEIRO

Président
du Conseil départemental
de la Dordogne

Pour préserver le territoire, le Conseil départemental s'est engagé depuis plusieurs années à mener des actions fortes. Le lancement de la charte Zéro Herbicide puis Zéro Pesticide à destination essentiellement des espaces gérés par le Département et par les communes connaît un grand succès : **347 collectivités de Dordogne ont signé la Charte Départementale Zéro Pesticide, 400 agents ont été formés, 188 projets d'amélioration ont été réalisés.** A ces chiffres très encourageants s'ajoute une participation de près de 800 000 euros de l'Agence de l'Eau à destinations des communes de Dordogne. Lors des Rencontres Citoyennes que j'organise dans tous les cantons de Dordogne la question environnementale fait toujours partie des interrogations des citoyens. Si nous savons que l'attractivité de notre territoire est un enjeu crucial, nous portons au plus haut notre volonté de faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale en travaillant pour l'environnement afin de conforter l'économie d'aujourd'hui et préparer celle de demain.

Nous franchissons cette année une nouvelle étape en souhaitant accompagner les particuliers dans cette démarche environnementale. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente et l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse est interdite aux particuliers. C'est pour cette raison que le Département a orienté sa communication dans une opération intitulée « **Jardiner au naturel** » que nous vous déclinons ici dans ses grandes lignes.

Par ailleurs, j'ai souhaité que les équipes du Pôle Paysage et Espaces Verts organisent une rencontre ouverte à tous pour sensibiliser les Périgourdins à travers une présentation de solutions écologiques adaptées à l'entretien des espaces de la maison et du jardin.

Cette journée se déroulera le 6 juin prochain au lycée agricole de Coulounieix Chamiers.

En apprenant à jardiner de façon plus naturelle, en bannissant l'usage des pesticides et des engrais chimiques dans votre jardin, sur votre terrasse et dans vos jardinières, vous aussi vous préserverez la nature et la biodiversité !

De la charte 0 pesticide au fleurissement dans nos villes et villages

Depuis 2011, le Conseil départemental de la Dordogne a engagé un partenariat avec les collectivités du département souhaitant réduire leur utilisation de produits phytosanitaires, à travers la charte Zéro Pesticide, un engagement fort vers de nouvelles pratiques de gestion et d'entretien de l'espace plus respectueuses de l'environnement. L'année suivante, le Pôle Paysage et Espaces Verts a développé les passerelles entre la charte 0 pesticide et le label Villes et Villages Fleuris de façon à promouvoir une approche plus globale dans l'aménagement et la gestion des territoires en apportant une réponse paysagère à l'arrêt des pesticides.



Pascal BOURDEAU

Vice-président du Conseil départemental en charge de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable



Entretien avec **Thierry CHARMARTY**

Responsable du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental de la Dordogne



Comment atteindre l'objectif d'excellence environnementale proposé par la charte Zéro Pesticide ?

Atteindre l'objectif zéro pesticide, c'est avoir un nouveau regard sur son territoire en termes de gestion, de moyens, d'aménagements et d'objectifs, dans un projet d'amélioration du cadre de vie. C'est remettre en cause ses pratiques, le poids des habitudes et ses certitudes.

Aujourd'hui, comment désherber sans herbicide ?

Le zéro pesticide, ce n'est pas désherber "plus propre". Continuer à tout désherber, c'est aller à l'échec en terme économique. On ne remplace pas un désherbant par un autre, mais on privilégie une autre gestion de l'espace.

Comment anticiper ?

On doit penser à l'entretien dès la conception, dans le choix des matériaux, les techniques de plantation, l'enherbement des surfaces perméables, la suppression des obstacles pour favoriser la mécanisation des tontes ou du balayage. Il faut penser au coût global (investissement + entretien).

Et les "mauvaises herbes" ?

Il n'y a pas de mauvaises herbes, seulement des herbes au mauvais endroit. Retrouvons du bon sens, remplaçons les herbes indésirables par du fleurissement chaque fois que possible, le long des murs, au pied des arbres, sur les terre-pleins routiers et favorisons la flore spontanée qui engendre de la biodiversité.

Et l'avenir ?

Les savoir-faire se développent, on mutualise les moyens, on passe du désherbage au fleurissement, dans nos rues, places, cimetières, bords de routes... Il faut prendre conscience que les communes ne pourront plus entretenir "comme avant" : le tout propre...

Le végétal a toute sa place dans nos cités, à nous de le valoriser, de se l'approprier de le gérer autrement et surtout de l'accepter comme facteur et indicateur de notre bien-être.

De plus en plus de communes s'approprient la démarche : mise en place de fleurissement participatif, de projets novateurs tels que les jardins d'école, les jardins partagés, les vergers communaux, les journées citoyennes... autant de mises en valeur du territoire par le végétal.

Avec 347 communes signataires de la charte et 90 communes participant au label Villes et Villages fleuris, la Dordogne aujourd'hui est un exemple de réussite.



Des actions pour un territoire préservé



2006

Gestion différenciée des espaces verts départementaux
0 herbicide, puis 0 produit phytosanitaire.

2008

Gestion raisonnée des dépendances vertes sur les 5 000 km de routes départementales et les 4 500 ha de dépendances vertes.

Le Département passe au zéro herbicide sur les dépendances vertes routières et les trente-huit collèges.



JARDINER au NATUREL

Le danger des pesticides

L'emploi au jardin de produits chimiques de synthèse montre aujourd'hui ses limites. Les produits utilisés pour lutter contre les pucerons ou les limaces, pour détruire les mauvaises herbes ou combattre les maladies, ne sont pas des traitements anodins.

En plus de tuer l'espèce visée, ces produits ne sont pas sans conséquences sur l'environnement, les nappes phréatiques, la biodiversité, la santé.

C'est pourquoi, il est important d'apprendre à jardiner autrement pour en limiter les usages. **Jardiner au naturel**, c'est adopter les bonnes pratiques pour avoir un jardin en bonne santé et ne pas avoir recours aux traitements chimiques.

Les bons gestes pour cultiver votre jardin

Se passer des pesticides dans un jardin, c'est possible ! Il est tout d'abord nécessaire de savoir que plus un jardin accueille de diversité, plus il ressemble à un écosystème naturel et devient moins vulnérable aux ravageurs et aux aléas climatiques.

Choisissez avec soin les variétés de plantes, en privilégiant **les espèces locales**, adaptées à l'exposition et au type de sol de votre jardin, ainsi que les végétaux les plus résistants aux maladies. Privilégiez la **biodiversité des espèces végétales** : l'association de certaines plantes les rend moins fragiles. Par exemple, le poireau, par son odeur, brouille les pistes olfactives de la mouche de la carotte qui, en retour, le préserve de la teigne du poireau. Les plantes aromatiques exercent également pour leurs voisines une protection contre les insectes ravageurs.

Variez les cultures d'une année sur l'autre : leur rotation favorise la rupture du cycle de développement des parasites et limite leur extension.

Un délai de trois à cinq ans avant de cultiver la même espèce sur la même parcelle est idéal.



Recouvrez le pourtour des plantes de **paillage** : compost, fumier, broyat ou tonte de gazon séché. Il freine l'érosion des sols, évite l'apparition des herbes parasites et limite l'évaporation en été.

Le compost améliore la fertilité du sol et renforce la résistance des cultures en apportant aux plantes les éléments nutritifs dont elles ont besoin.

Favorisez la présence des **prédateurs naturels** : la mésange qui dévore insectes et chenilles, la coccinelle qui se nourrit de pucerons ou le hérisson contre les escargots et les limaces. Dans le jardin, créer des nichoirs pour les oiseaux ou les chauve-souris incite ces prédateurs de ravageurs à s'installer.

Mettez en place des barrières et pièges mécaniques contre les taupes, des voiles anti-insectes, des filets de protection contre les oiseaux...

Tondre utile

Un gazon, c'est beaucoup de travail et d'énergie sur un espace pauvre en faune et flore sauvage. Tondre moins et moins court, permet de privilégier les plantes à fleurs qui feront le bonheur des abeilles, des papillons et des insectes utiles. Cela permet également au gazon de mieux s'enraciner. Vous pouvez aussi laisser des zones de jachères qui constituent des refuges primordiaux pour la faune, notamment les insectes.

Autour de la maison aussi

L'entretien des abords des habitations est une source importante d'utilisation de produits nocifs. Pour réguler les herbes indésirables, il existe des pratiques alternatives au désherbage chimique : le choix de revêtements durables et adaptés à l'usage (pavés, enrobé, béton) ; pour les petites surfaces, le binage, sarclage, arrachage avec des outils adaptés ; pour les surfaces plus conséquentes, la mécanisation est une solution efficace : brosses à désherber, outils à dents pour un travail en surface...

Des entreprises et des associations d'insertion se sont adaptées à cette demande. On peut également imaginer



d'autres solutions : mise à disposition de matériel par les communes, achats groupés entre particuliers, associations de quartier... Soyons inventifs !

Laissez pousser les herbes et les fleurs vagabondes esthétiques (myosotis, coquelicots, lamiers...) dans les allées gravillonnées, sur terre battue ou entre les pavés. Elles prendront la place des herbes indésirables.

Il est également possible d'utiliser des plantes couvre-sol.

Loi Labbé

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides évolue.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, l'utilisation et le stockage de pesticides chimiques de synthèse sont interdits aux particuliers (loi Labbé).

Seuls les produits dits de biocontrôle, autorisés en agriculture biologique ou classés à faible risque peuvent être employés.

Où rapporter vos pesticides ?

Les contenants (bidons, flacons...) qu'ils soient pleins, vides, ou avec des restes de pesticides doivent être rapportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Vous trouverez la liste des déchetteries les acceptant sur le site : www.ecodds.com

Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.



Par
**Manuel
PEREIRA**

Technicien au Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental de la Dordogne
Réfèrent Charte 0 Pesticide

2012

Lancement de la Charte zéro-herbicide pour les collectivités de Dordogne

Mise en oeuvre du label Villes et Villages Fleuris

2016

Lancement de la Charte zéro-pesticide pour les collectivités de Dordogne

2017

Ingénierie verte auprès des communes
Aménagements paysagers

2019

« Jardiner au naturel » pour les particuliers



Tendre vers l'autonomie au jardin avec des techniques simples et efficaces

Le compost

Les plantes cultivées dans un jardin puisent leurs nutriments dans l'air et le sol. L'air se renouvelle en permanence alors que le sol du jardin, très sollicité va s'appauvrir au cours des ans. Il faut donc l'enrichir en éléments nutritifs. Une solution existe : le compost. Qu'il soit en bac ou en tas, il permet de recycler ses déchets bruns et verts (déchets de taille, tontes, feuilles mortes, épluchures...). Il permet ainsi de réduire le volume de la poubelle de façon non négligeable mais il est également une source d'amendement organique très utile au jardin.

Le compost bien mûr et décomposé est une ressource idéale pour les massifs, verger, potager et arbres et arbustes du jardin. Enfin, il constitue un vivier biologique en accueillant des larves d'insectes auxiliaires.

Rapprochez-vous de votre syndicat de déchets, la plupart proposent des composteurs de jardin à des prix modiques.



Gérer l'apport en eau

L'eau qui nous vient du ciel est gratuite et non traitée : c'est l'idéal pour arroser le jardin. Les toits constituent des surfaces de récupération importantes, il suffit alors de connecter les gouttières à des cuves qui stockeront l'eau récupérée.

Pour les surfaces engazonnées, il faudra accepter les périodes de sécheresse : dès l'arrivée des pluies automnales, le gazon reverdira.



Soins aux plantes

Pensez aux purins de plantes, aux décoctions et aspersion de savon noir. Dans la majorité des cas, ces solutions viendront à bout de vos soucis. Le purin de prêle, par exemple, est redoutable contre les attaques fongiques, le purin de fougères est efficace contre les insectes ravageurs,

le purin d'ortie fortifie et stimule la flore microbienne du sol et la végétation en améliorant la fonction chlorophyllienne.

Ces remèdes naturels sont disponibles dans la majorité des jardinerie, coopératives agricoles...

Utiliser un broyeur de branches

Broyez les déchets de taille de végétaux pour en faire du paillage. Celui-ci apporte des minéraux, du carbone et de la matière organique au sol. Il permet également de limiter les arrosages et la pousse des herbes indésirables. On évitera néanmoins d'utiliser plus de 30% de résineux pour ne pas trop acidifier le sol.

Vous pouvez louer des broyeurs de branches auprès d'enseignes de location de matériel.

Pour aller plus loin

Plantez local

Le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine (www.conservatoirevegetal.com) œuvre depuis plus de 35 ans à la conservation de la biodiversité cultivée, en particulier celle des espèces fruitières de la région Nouvelle Aquitaine et à sa valorisation à travers une action globale. Il diffuse les variétés menacées et rares, grâce à sa pépinière fruitière qui propose une large gamme, avec un grand choix variétal greffé sur de nombreux porte-greffes (plus d'un millier de combinaisons d'espèces, de variétés et de porte-greffes).

Parmi cette large gamme, vous trouverez sûrement des variétés adaptées à votre terroir !

Accueillez les abeilles

Elles vivent de quelques semaines à quelques mois à l'état adulte. Des modes de vie fascinants juste devant nos yeux, à nos portes, dans nos jardins... un safari à domicile.

Outre des zones de jachères, semez des mélanges mellifères, fournissez-leur des zones habitables : rocailles, sablières, tas de bois, buissons, haies...

Rapprochez-vous des associations locales : le rucher du Périgord, l'abeille périgourdine, 1001 abeilles.



Jeudi 6 juin 2019
Coulounieix-Chamiers / Lycée Agricole
à partir de 9h30
« Jardiner au Naturel »

Des solutions écologiques adaptées à l'entretien des espaces de la maison et du jardin.
Présentation de la démarche départementale.